

## Certificat attestant le statut de propriétaire bénéficiaire pour retenue et déclaration fiscales aux États-Unis (entité)

- ▶ À l'intention des personnes entités. Les particuliers doivent utiliser le formulaire W-8BEN.
- ▶ Les renvois à des articles font référence au Internal Revenue Code.
- ▶ Aller à [www.irs.gov/FormW8BENE](http://www.irs.gov/FormW8BENE) pour obtenir les instructions et l'information la plus récente.
- ▶ Remettre ce formulaire à l'agent payeur fiscal. Ne pas l'envoyer à l'IRS.

Ne PAS utiliser ce formulaire pour les personnes suivantes :

Utilisez plutôt le formulaire suivant :

- Une entité américaine, ou un citoyen ou un résident des États-Unis . . . . . W-9
- Un particulier étranger . . . . . W-8BEN (particuliers) ou formulaire 8233
- Un particulier étranger ou une entité étrangère indiquant que ses revenus sont effectivement tirés d'entreprises exploitées aux États-Unis (sauf si il ou elle demande des avantages aux termes d'une convention fiscale) . . . . . W-8ECI
- Une société de personnes étrangère, une fiducie étrangère simple ou une fiducie de cédant étrangère (sauf si elle demande des avantages aux termes d'une convention fiscale) (voir les instructions en cas d'exceptions) . . . . . W-8IMY
- Un gouvernement étranger, une organisation internationale, une banque centrale émettrice étrangère, une organisation étrangère exonérée d'impôt, une fondation privée étrangère, ou un gouvernement d'une possession des États-Unis ayant des revenus effectivement liés aux États-Unis ou qui demande l'application des paragraphes 115(2), 501(c), 892, 895 ou 1443(b) (sauf si il ou elle demande des avantages aux termes d'une convention fiscale) (voir les instructions pour d'autres exceptions) . . . . . W-8ECI or W-8EXP
- Toute personne agissant à titre d'intermédiaire (y compris un intermédiaire admissible agissant à titre de courtier admissible en dérivés) . . . . . W-8IMY

### Partie I Identification du propriétaire bénéficiaire

1 Nom de l'organisation qui est le propriétaire bénéficiaire	2 Pays de constitution de l'organisation
--	--

3 Nom de l'entité transparente qui reçoit le paiement (s'il y a lieu, voir les instructions)

4 Statut en vertu du chapitre 3 (type d'entité) (ne cocher qu'une seule case) :

<input type="checkbox"/> Société par actions	<input type="checkbox"/> Entité transparente		
<input type="checkbox"/> Société de personnes	<input type="checkbox"/> Fiducie simple	<input type="checkbox"/> Fiducie de cédant	<input type="checkbox"/> Fiducie complexe
<input type="checkbox"/> Succession	<input type="checkbox"/> Fondation privée	<input type="checkbox"/> Banque centrale émettrice	<input type="checkbox"/> Organisation exonérée d'impôt
<input type="checkbox"/> Organisation internationale	<input type="checkbox"/> Entité contrôlée par un gouvernement étranger	Partie intégrante d'un gouvernement étranger	

Si vous avez répondu « entité transparente », « société de personnes », « fiducie simple » ou « fiducie de cédant » ci-dessus, l'entité est-elle une entité hybride demandant des avantages aux termes d'une convention fiscale?  
Si « Oui », remplir la partie III.  Oui  Non

5 Statut en vertu du chapitre 4 (Voir les instructions pour plus de détails et remplir l'attestation ci-dessous relativement au statut applicable de l'entité.)

<input type="checkbox"/> Institution financière étrangère (IFE) non participante (y compris une IFE affiliée à une autre IFE déclarante en vertu d'un AIG (accord intergouvernemental) autre qu'une IFE réputée conforme, une IFE participante ou un propriétaire bénéficiaire exonéré).	<input type="checkbox"/> IFE non déclarante en vertu de l'AIG. Remplir la partie XII.
<input type="checkbox"/> IFE participante.	<input type="checkbox"/> Gouvernement étranger ou gouvernement d'une possession des États-Unis, ou banque centrale étrangère émettrice. Remplir la partie XIII.
<input type="checkbox"/> IFE déclarante en vertu du modèle 1.	<input type="checkbox"/> Organisation internationale. Remplir la partie XIV.
<input type="checkbox"/> IFE déclarante en vertu du modèle 2.	<input type="checkbox"/> Régimes de retraite exonérés Remplir la partie XV.
<input type="checkbox"/> IFE enregistrée réputée conforme (autre qu'une IFE déclarante en vertu du modèle 1, une IFE parrainée ou une IFE non déclarante en vertu de l'AIG abordées dans la Part XII). Voir les instructions.	<input type="checkbox"/> Entité détenue en propriété exclusive par des propriétaires bénéficiaires exonérés. Remplir la partie XVI.
<input type="checkbox"/> IFE parrainée. Remplir la partie IV.	<input type="checkbox"/> Institution financière territoriale. Remplir la partie XVII.
<input type="checkbox"/> Banque locale non enregistrée certifiée et réputée conforme. Remplir la partie V.	<input type="checkbox"/> Entité de groupe non financière exclue. Remplir la partie XVIII.
<input type="checkbox"/> IFE certifiée réputée conforme comportant uniquement des comptes de faible valeur. Remplir la partie VI.	<input type="checkbox"/> Entreprise non financière en démarrage faisant l'objet d'une exception. Remplir la partie XIX.
<input type="checkbox"/> Instrument de placement à participation restreinte parrainé, certifié et réputé conforme. Remplir la partie VII.	<input type="checkbox"/> Entité non financière faisant l'objet d'une exception en cours de liquidation ou en faillite. Remplir la partie XX.
<input type="checkbox"/> Entité certifiée réputée conforme détenant des titres de créance à durée de vie limitée. Remplir la partie VIII.	<input type="checkbox"/> Organisation visée par l'article 501(c). Remplir la partie XXI.
<input type="checkbox"/> Certaines entités d'investissement qui ne tiennent pas de comptes financiers. Remplir la partie IX.	<input type="checkbox"/> Organisme sans but lucratif. Remplir la partie XXII.
<input type="checkbox"/> IFE documentée par le propriétaire. Remplir la partie X.	<input type="checkbox"/> EENF ouverte ou EENF affiliée d'une société ouverte. Remplir la partie XXIII.
<input type="checkbox"/> Distributeur faisant l'objet de restrictions. Remplir la partie XI.	<input type="checkbox"/> EENF territoriale faisant l'objet d'une exception. Remplir la partie XXIV.
	<input type="checkbox"/> EENF active. Remplir la partie XXV.
	<input type="checkbox"/> EENF passive. Remplir la partie XXVI.
	<input type="checkbox"/> IFE inter-affiliée faisant l'objet d'une exception. Remplir la partie XXVII.
	<input type="checkbox"/> EENF déclarante directe.
	<input type="checkbox"/> EENF déclarante directe parrainée. Remplir la partie XXVIII.
	<input type="checkbox"/> Compte autre qu'un compte financier.



**Partie III Demande d'avantages aux termes d'une convention fiscale (le cas échéant). (Uniquement aux fins du chapitre 3)(suite)**
**15 Taux particuliers et conditions** (s'il y a lieu — voir les instructions) :

Le propriétaire bénéficiaire cherche à faire appliquer les dispositions de l'article et de l'alinéa \_\_\_\_\_ de la convention indiquées à la ligne 14a ci-dessus pour réclamer un taux de retenue de \_\_\_\_\_ % à l'égard de (indiquer le type de revenu) : \_\_\_\_\_. Expliquer les conditions additionnelles de l'article auxquelles satisfait le propriétaire bénéficiaire pour être admissible au taux de retenue : \_\_\_\_\_

**Partie IV IFE parrainée**

**16** Nom de l'entité de parrainage : \_\_\_\_\_

**17 Cocher toute case applicable.**

- J'atteste que l'entité décrite à la partie I :
- est une entité d'investissement ;
  - n'est pas un intermédiaire admissible, une société de personnes étrangère effectuant la retenue (sauf lorsque la convention de société de personnes étrangère effectuant la retenue le permet), ou une fiducie étrangère effectuant la retenue; **et**
  - a convenu avec l'entité susmentionnée (qui n'est pas une IFE non participante) d'agir à titre d'entité de parrainage pour cette entité.
- J'atteste que l'entité décrite à la partie I :
- est une société étrangère contrôlée aux termes du paragraphe 957(a) ;
  - n'est pas un intermédiaire admissible, une société de personnes étrangère effectuant la retenue ou une fiducie étrangère effectuant la retenue ;
  - est détenue en propriété exclusive, directement ou indirectement, par l'institution financière américaine susmentionnée qui accepte d'agir à titre
  - d'entité de parrainage pour cette entité ; **et**
  - partage un système de compte électronique commun avec l'entité de parrainage (susmentionnée) qui permet à cette dernière de recenser tous les titulaires de compte et les bénéficiaires de l'entité et d'avoir accès à tous les renseignements concernant les comptes et les clients tenus par l'entité, y compris, entre autres, les renseignements sur l'identité des clients, les documents d'identification des clients, le solde des comptes et tous les paiements faits aux titulaires de compte ou aux bénéficiaires.

**Partie V Banque locale non enregistrée certifiée et réputée conforme**

- 18**  J'atteste que l'IFE décrite à la partie I :
- exerce des activités et détient une licence uniquement à titre de banque ou de caisse de crédit (ou d'une organisation coopérative de crédit semblable sans but lucratif) dans le pays où elle a été constituée ou établie ;
  - exerce des activités qui consistent principalement à effectuer des prêts et à recevoir des dépôts, dans le cas d'une banque, provenant de
  - clients au détail non liés à cette banque et, dans le cas d'une caisse de crédit ou d'une organisation coopérative de crédit semblable, à ses membres, pourvu qu'aucun membre ne détienne une participation de plus de 5 % dans cette caisse de crédit ou cette organisation coopérative de crédit ;
  - ne sollicite aucun titulaire de compte situé à l'extérieur du pays où elle a été constituée ou établie ;
  - n'a aucun lieu fixe d'affaires à l'extérieur de ce pays (à cette fin, « lieu fixe d'affaires » ne comprend pas un établissement qui n'est pas annoncé au public et à partir duquel l'IFE n'exécute que des fonctions de soutien administratif) ;
  - compte un actif de 175 M\$ ou moins selon son bilan et, si elle est membre d'un groupe étendu, le groupe compte un actif de 500 M\$ ou moins selon le bilan consolidé ou cumulé du groupe ; **et**
  - ne compte aucun membre, dans son groupe étendu, qui est une institution financière étrangère, sauf pour ce qui est des institutions
  - financières étrangères qui ont été constituées ou établies dans le même pays que l'IFE décrite à la partie I et qui remplissent les exigences énoncées à la présente partie.

**Partie VI IFE certifiée réputée conforme comportant uniquement des comptes de faible valeur**

- 19**  J'atteste que l'IFE décrite à la partie I :
- n'exerce pas principalement des activités d'investissement, de réinvestissement ou de négociation de valeurs mobilières, de parts de sociétés de personnes, de marchandises, de contrats notionnels, de contrats d'assurance ou de rente ou de quelque intérêt (y compris un contrat à terme standardisé ou de gré à gré, ou une option) dans des valeurs mobilières, des parts de sociétés de personnes, des marchandises, des contrats notionnels, des contrats d'assurance ou de rente ;
  - Aucun compte financier maintenu par l'IFE ou par un membre de son groupe étendu, le cas échéant, n'a un solde ou une valeur excédant
  - 50 000 \$ (comme il est établi après l'application des règles applicables en matière de regroupement des comptes) ; **et**
  - Ni l'IFE, ni son groupe étendu dans son ensemble, le cas échéant, n'affiche un actif de plus de 50 M\$ sur son bilan consolidé ou cumulé à la fin de son dernier exercice.

**Partie VII Instrument de placement à participation restreinte parrainé, certifié et réputé conforme**

20 Nom de l'entité de parrainage : \_\_\_\_\_

- 21  J'atteste que l'entité décrite à la partie I :
- est une IFE du seul fait qu'elle est une entité d'investissement décrite à l'alinéa 1.1471-5(e)(4) ;
  - n'est pas un intermédiaire admissible, une société de personnes étrangère effectuant la retenue ou une fiducie étrangère effectuant la retenue ;
  - confiera l'ensemble de ses responsabilités en matière de diligence raisonnable, de retenue et de déclaration (déterminées comme si l'IFE était une IFE participante) à l'entité de parrainage mentionnée à la ligne 20 ; **et**
  - au plus 20 personnes physiques détiennent l'ensemble des titres de créance et des titres de participation de l'entité (compte non tenu des titres de créance appartenant à des institutions financières américaines, à des IFE participantes, à des IFE enregistrées réputées conformes et à des IFE certifiées réputées conformes ni des titres de participation appartenant à une entité si celle-ci détient la totalité des titres de participation dans l'IFE et qui est elle-même une IFE parrainée).

**Partie VIII Entité certifiée réputée conforme détenant des titres de créance à durée de vie limitée**

- 22  J'atteste que l'entité décrite à la partie I :
- existait en date du 17 janvier 2013 ;
  - a émis toutes les catégories de ses titres de créance ou de participation aux investisseurs au plus tard le 17 janvier 2013 conformément à un acte de fiducie ou à une convention semblable ; **et**
  - est certifiée et réputée conforme parce qu'elle satisfait aux critères pour être considérée comme une entité détenant des titres de créance à durée de vie limitée (comme les restrictions à l'égard de son actif et les autres exigences prévues à l'alinéa 1.1471-5(f)(2)(iv)).

**Partie IX Certaines entités d'investissement qui ne tiennent pas de comptes financiers**

- 23  J'atteste que l'entité décrite à la partie I :
- est une institution financière uniquement parce qu'elle est une entité d'investissement décrite à l'alinéa 1.1471-5(e)(4)(i)(A) ; **et**
  - ne tient pas de comptes financiers.

**Partie X IFE documentée par le propriétaire**

**Nota.** Ce statut ne s'applique que si l'institution financière américaine, l'IFE participante ou l'IFE déclarante en vertu du modèle 1 à qui ce formulaire est remis a convenu de considérer l'IFE comme une IFE documentée par le propriétaire (voir les exigences d'admissibilité dans les instructions). En outre, l'IFE doit attester ce qui suit.

- 24a  (Toutes les IFE documentées par le propriétaire doivent cocher) J'atteste que l'IFE décrite à la partie I :
- n'agit pas à titre d'intermédiaire ;
  - n'accepte pas les dépôts dans le cours normal de ses affaires bancaires ou similaires ;
  - ne détient pas, dans une grande mesure par rapport à ses autres activités, des avoirs financiers pour le compte d'autres personnes ;
  - n'est pas une compagnie d'assurance (ou la société de portefeuille d'une compagnie d'assurance) qui effectue des paiements à l'égard d'un compte financier ou qui a l'obligation de le faire ;
  - n'est pas la propriété et n'est pas membre du groupe étendu d'une entité qui accepte des dépôts dans le cours normal de ses affaires bancaires ou similaires, qui détient, dans une grande mesure par rapport à ses autres activités, des avoirs financiers pour le compte d'autres personnes ou qui est une compagnie d'assurance (ou la société de portefeuille d'une compagnie d'assurance) qui effectue des paiements à l'égard d'un compte financier ou qui a l'obligation de le faire
  - ne tient aucun compte financier pour une IFE non participante ; **et**
  - ne compte aucune personne désignée des États-Unis détentrice de titres de participation ou de titres de créances (autres que des titres de créances qui ne constituent pas un compte financier ou dont le solde ou la valeur ne dépasse pas 50 000 \$) dans l'IFE autres que ceux indiqués dans la déclaration de propriétaire d'IFE.

**Cocher la case 24b ou 24c, selon le cas :**

- b  J'atteste que l'IFE décrite à la partie I :
- a fourni ou fournira une déclaration de propriétaire de l'IFE comportant :
    - (i) le nom, l'adresse, le TIN (le cas échéant), la catégorie d'entité en vertu du chapitre 4 et le type de documents fournis (s'il y a lieu) pour chaque particulier et personne désignée des États-Unis qui détient un intérêt direct ou indirect dans les titres de participation de l'IFE documentée par le propriétaire (en examinant toutes les entités autres que des personnes désignées des États-Unis) ;
    - (ii) le nom, l'adresse, le TIN (le cas échéant), la catégorie d'entité en vertu du chapitre 4 de tout particulier et de toute personne désignée des États-Unis qui détient des titres de créance de l'IFE documentée par le propriétaire (y compris des titres de créance indirects, comme des titres de créance de toute entité appartenant directement ou indirectement au bénéficiaire, ou des titres de participation directs ou indirects d'un créancier du bénéficiaire) qui constituent un compte financier supérieur à 50 000 \$ (compte non tenu de tous les titres de créance détenus par des IFE participantes, des IFE enregistrées réputées conformes, des IFE certifiées réputées conformes, des EENF faisant l'objet d'une exception, des propriétaires bénéficiaires exonérés ou des personnes des États-Unis autres que des personnes désignées des États-Unis) ; **et**
    - (iii) tout renseignement supplémentaire que demande l'agent payeur fiscal pour s'acquitter de ses obligations envers l'entité.
  - a fourni, ou fournira, des documents valables conformes aux critères mentionnés à l'alinéa 1.1471-3(d)(6)(iii) pour chaque personne indiquée dans la déclaration de propriétaire d'IFE.

**Partie X IFE documentée par le propriétaire (suite)**

- c  J'atteste que l'IFE décrite à la partie I a fourni ou fournira une lettre d'un vérificateur, signée pas plus de 4 ans avant la date du paiement, d'un cabinet comptable indépendant ou d'un conseiller juridique ayant un établissement aux États-Unis, indiquant que le cabinet ou le conseiller juridique a examiné les documents de l'IFE à l'égard de la totalité de ses propriétaires et créanciers mentionnés à l'alinéa 1.1471-3(d)(6)(iv)(A)(2), et que l'IFE respecte tous les critères pour être considérée comme une IFE documentée par le propriétaire. L'IFE décrite à la partie I a également fourni ou fournira une déclaration de propriétaire d'IFE de ses propriétaires qui sont des personnes désignées des États-Unis et le ou les formulaires W-9, avec les renonciations applicables.

**Cocher la case 24d, s'il y a lieu** (facultatif, voir les instructions).

- d  J'atteste que l'entité décrite à la ligne 1 est une fiducie qui n'a pas de bénéficiaires subsidiaires ni de catégories désignées avec bénéficiaires non identifiés.

**Partie XI Distributeur faisant l'objet de restrictions**

25a  (Tous les distributeurs faisant l'objet de restrictions doivent cocher) J'atteste que l'entité décrite à la partie I :

- exerce des activités de placeur de titres d'emprunt ou de participation du fonds faisant l'objet de restrictions auquel se rapporte le présent formulaire ;
- fournit des services de placement à au moins 30 clients non liés, et moins de la moitié de sa clientèle est composée de personnes liées entre elles ;
- est tenue d'effectuer un contrôle préalable en matière de lutte contre le blanchiment d'argent en vertu des lois anti-blanchiment du pays où elle a été établie (qui est un pays conforme aux règles du GAFI) ;
- exerce des activités uniquement dans le pays où elle a été constituée ou établie, n'a aucun établissement fixe à l'extérieur de ce pays et a été constituée ou établie dans le même pays que tous les membres de son groupe, le cas échéant ;
- ne fait aucune sollicitation auprès de clients situés à l'extérieur du pays où elle a été constituée ou établie ;
- affiche, dans son état des résultats du dernier exercice terminé, des actifs sous gestion ne totalisant pas plus de 175 M\$ et des produits d'exploitation bruts n'excédant pas 7 M\$ ;
- n'est pas membre d'un groupe étendu affichant, dans son état des résultats consolidé ou cumulé du dernier exercice terminé, des actifs sous gestion totalisant plus de 500 M\$ et des produits d'exploitation bruts excédant 20 M\$ ; et
- ne distribue aucun titre de créance ou de participation du fonds faisant l'objet de restrictions à des personnes désignées des États-Unis, à des EENF passives comportant un ou plusieurs propriétaires américains importants ou à des IFE non participantes.

**Cocher la case 25b ou 25c, selon le cas :**

J'atteste en outre, à l'égard de toutes les ventes de titres d'emprunt ou de participation du fonds faisant l'objet de restrictions auquel se rapporte le présent formulaire qui sont effectuées après le 31 décembre 2011, que l'entité décrite à la partie I :

- b  a été liée par une convention de placement qui comportait une interdiction de vendre des titres de créance ou de participation à des entités américaines et à des particuliers qui sont résidents des États-Unis et est actuellement liée par une convention de placement qui comporte une interdiction de vendre des titres de créance ou de participation à des personnes désignées des États-Unis, à des EENF passives comportant un ou plusieurs propriétaires américains importants ou à des IFE non participantes ;
- c  est actuellement liée par une convention de placement qui comporte une interdiction de vendre des titres de créance ou de participation à des personnes désignées des États-Unis, à des EENF passives comportant un ou plusieurs propriétaires américains importants ou à des IFE non participantes et, à l'égard de toutes les ventes faites avant le moment où cette restriction a été intégrée à sa convention de placement, a examiné tous les comptes associés à ces ventes conformément à la marche à suivre prescrite à l'alinéa 1.1471-4(c) qui s'applique aux comptes préexistants, et a racheté ou retiré, ou fait en sorte que le fonds soumis à des restrictions transfère à un distributeur qui est une IFE participante ou une IFE déclarante en vertu du modèle 1, tous les titres qui avaient été vendus à des personnes désignées des États-Unis, à des EENF passives comportant un ou plusieurs propriétaires américains importants ou à des IFE non participantes.

**Partie XII IFE non déclarante en vertu de l'AIG**

26  J'atteste que l'entité décrite à la partie I :

- satisfait aux critères pour être considérée comme une institution financière non déclarante conformément à un AIG applicable entre les États-Unis et \_\_\_\_\_ . L'AIG visé est un  AIG de modèle 1 ou un  AIG de modèle 2 ; et est traité en tant que \_\_\_\_\_ en vertu des dispositions de l'AIG ou des règlements du Trésor américain applicables (le cas échéant, voir les instructions) ;
- Si vous êtes une fiducie documentée par le fiduciaire ou une entité parrainée, fournissez le nom du fiduciaire ou de l'entité de parrainage \_\_\_\_\_ . Le fiduciaire provient :  des É.-U  d'un pays étranger

**Partie XIII Gouvernement étranger ou gouvernement d'une possession des États-Unis, ou banque centrale étrangère émettrice**

- 27  J'atteste que l'entité décrite à la partie I est le propriétaire bénéficiaire du paiement, et n'exerce aucune activité commerciale du type exercé par une compagnie d'assurance, par un établissement de garde de valeurs ou un établissement de dépôt à l'égard des paiements, comptes ou obligations pour lesquels le présent formulaire est produit (sauf de la manière permise à l'alinéa 1.1471-6(h)(2)).



## Partie XIV Organisation internationale

**Cocher la case 28a ou 28b, selon le cas.**

- 28a  J'atteste que l'entité décrite à la partie I est une organisation internationale décrite au paragraphe 7701(a)(18).
- b  J'atteste que l'entité décrite à la partie I :
- est formée principalement de gouvernements étrangers ;
  - est reconnue comme une organisation intergouvernementale ou supranationale en vertu d'une loi étrangère similaire à la loi intitulée International Organizations Immunities Act ou pour laquelle un accord de siège avec un gouvernement étranger est en vigueur ;
  - est une entité dont le bénéficiaire du revenu ne s'applique pas à une personne privée ; **et**
  - est le propriétaire bénéficiaire du paiement et n'exerce aucune activité commerciale du type exercé par une compagnie d'assurance, par un établissement de garde de valeurs ou un établissement de dépôt à l'égard des paiements, comptes ou obligations pour lesquels le présent formulaire est produit (sauf de la manière permise à l'alinéa 1.1471-6(h)(2)).

## Partie XV Régimes de retraite exonérés

**Cocher la case 29a, b, c, d, e ou f, selon le cas.**

- 29a  J'atteste que l'entité décrite à la partie I :
- est établie dans un pays avec lequel les États-Unis ont conclu une convention fiscale qui est en vigueur (voir la partie III en cas de demande d'avantages aux termes d'une convention fiscale) ;
  - s'occupe principalement de l'administration ou du versement de prestations de retraite ; **et**
  - a droit à des avantages aux termes de la convention fiscale à l'égard du revenu que la caisse reçoit de sources américaines (ou y aurait droit si elle recevait ce type de revenu) à titre de résident de l'autre pays, qui satisfait aux critères applicables en matière de restriction des avantages.
- b  J'atteste que l'entité décrite à la partie I :
- a été établie afin de verser des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès (ou toute combinaison de celles-ci) à des bénéficiaires qui sont d'anciens employés d'un ou de plusieurs employeurs en contrepartie des services rendus par ces employés ;
  - n'a aucun bénéficiaire qui a droit à plus de 5 % de l'actif de l'IFE ;
  - est assujettie à la réglementation gouvernementale et dépose un rapport annuel sur ses bénéficiaires auprès des autorités fiscales compétentes dans le pays où la caisse est établie ou exerce ces activités ; **et**
    - (i) est exonérée de l'impôt sur les revenus de placement en vertu des lois du pays où elle est établie ou exerce ses activités étant donné son statut de régime de retraite ;
    - (ii) reçoit au moins 50 % de ses cotisations totales d'employeurs qui participent à la caisse (compte non tenu des transferts d'actifs provenant des comptes décrits dans la présente partie, des comptes de retraite décrits dans un AIG de modèle 1 ou de modèle 2 applicable et d'autres caisses de retraite décrites dans un AIG de modèle 1 ou de modèle 2 applicable ou des comptes décrits à l'alinéa 1.1471-5(b)(2)(i)(A)) ;
    - (iii) interdit ou pénalise les distributions ou les retraits faits avant la survenance de certains événements liés à la retraite, à l'invalidité ou au décès (sauf les distributions de roulement faites à des comptes décrits à l'alinéa 1.1471-5(b)(2)(i)(A) (dans le cas de comptes de retraite et de pension), à des comptes de retraite et de pension décrits dans un AIG de modèle 1 ou de modèle 2 applicable ou à d'autres caisses de retraite décrites dans la présente partie ou dans un AIG de modèle 1 ou de modèle 2 applicable) ; **ou**
    - (iv) limite les cotisations versées par les employés à la caisse de retraite en fonction du revenu gagné de l'employé ou impose un maximum annuel de 50 000 \$.
- c  J'atteste que l'entité décrite à la partie I :
- a été établie afin de verser des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès (ou toute combinaison de celles-ci) à des bénéficiaires qui sont d'anciens employés d'un ou de plusieurs employeurs en contrepartie des services rendus par ces employés ;
  - compte moins de 50 participants ;
  - est parrainée par un ou plusieurs employeurs, chacun n'étant pas une entité d'investissement ni une EENF passive ;
  - les cotisations de l'employé et les cotisations de l'employeur à la caisse (compte non tenu des transferts d'actifs provenant d'autres régimes décrits dans la présente partie, des comptes de retraite décrits dans un AIG de modèle 1 ou de modèle 2 applicable ou des comptes décrits à l'alinéa 1.1471-5(b)(2)(i)(A)) sont limitées en fonction du revenu gagné et de la rémunération de l'employé, respectivement ;
  - les participants qui ne sont pas des résidents du pays où la caisse est établie ou exerce ses activités n'ont pas droit à plus de 20 % de l'actif de la caisse ; **et**
  - est assujettie à la réglementation gouvernementale et dépose un rapport annuel sur ses bénéficiaires auprès des autorités fiscales compétentes dans le pays où la caisse est établie ou exerce ces activités.
- d  J'atteste que l'entité décrite à la partie I est établie conformément à un régime de retraite qui satisfait aux critères énoncés au paragraphe 401(a), exception faite de l'exigence voulant que le régime soit financé par une fiducie créée ou établie aux États-Unis.
- e  J'atteste que l'entité décrite à la partie I est établie exclusivement pour gagner un revenu au profit d'une ou de plusieurs caisses de retraite décrites dans la présente partie ou dans un AIG de modèle 1 ou de modèle 2 applicable, des comptes décrits à l'alinéa 1.1471-5(b)(2)(i)(A) (dans le cas de comptes de retraite) ou des comptes de retraite décrits dans un AIG de modèle 1 ou de modèle 2 applicable.

**Partie XV Régimes de retraite exonérés (suite)**f  J'atteste que l'entité décrite à la partie I :

- est établie et parrainée par un gouvernement étranger, une organisation internationale, une banque centrale émettrice ou un gouvernement d'une possession des États-Unis (chacun au sens de l'alinéa 1.1471-6) ou un propriétaire bénéficiaire exonéré décrit dans un AIG de modèle 1 ou de modèle 2 applicable, afin de verser des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès à des bénéficiaires ou à des participants qui sont des employés actuels ou passés de cette entité de parrainage (ou les personnes désignées par ces employés) ; **ou**
- est établie et parrainée par un gouvernement étranger, une organisation internationale, une banque centrale émettrice ou un gouvernement d'une possession des États-Unis (chacun au sens de l'alinéa 1.1471-6) ou un propriétaire bénéficiaire exonéré décrit dans un AIG de modèle 1 ou de modèle 2 applicable, afin de verser des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès à des bénéficiaires ou à des participants qui ne sont pas des employés actuels ou passés de cette entité de parrainage, en contrepartie des services personnels rendus à l'entité de parrainage.

**Partie XVI Entité détenue en propriété exclusive par des propriétaires bénéficiaires exonérés**30  J'atteste que l'entité décrite à la partie I :

- est une IFE du seul fait qu'elle est une entité d'investissement ;
- chaque titulaire direct d'un titre de participation dans l'entité de placement est un bénéficiaire exonéré décrit à l'alinéa 1.1471-6 ou dans un AIG de modèle 1 ou de modèle 2 applicable ;
- chaque titulaire direct d'un titre de créance dans l'entité de placement est soit une institution de dépôt (à l'égard d'un prêt consenti à cette entité), soit un bénéficiaire exonéré décrit à l'alinéa 1.1471-6 ou dans un AIG de modèle 1 ou de modèle 2 applicable.
- a produit une déclaration de propriétaire contenant le nom, l'adresse, le TIN (le cas échéant), la catégorie d'entité en vertu du chapitre 4 et une description du type de documents fournis à l'agent payeur fiscal pour chaque personne qui détient un titre de créance constituant un compte financier ou d'un titre de participation directe dans l'entité ; **et**
- a produit des documents établissant que chaque propriétaire de l'entité est une entité décrite aux alinéas 1.1471-6(b), (c), (d), (e), (f) ou (g) sans égard au fait que ces propriétaires sont des propriétaires bénéficiaires ou non.

**Partie XVII Institution financière territoriale**31  J'atteste que l'entité décrite à la partie I est une institution financière (autre qu'une entité d'investissement) constituée ou établie en vertu des lois d'une possession des États-Unis.**Partie XVIII Entité de groupe non financière exclue**32  J'atteste que l'entité décrite à la partie I :

- est une société de portefeuille, un centre de trésorerie ou une société filiale de crédit dont la quasi-totalité des activités sont des fonctions décrites aux alinéas 1.1471-5(e)(5)(i)(C) à (E) ;
- est membre d'un groupe non financier décrit à l'alinéa 1.1471-5(e)(5)(i)(B) ;
- n'est pas un établissement de dépôt ni un établissement de garde de valeurs (autre que pour les membres de son groupe étendu) ; **et**
- ne fonctionne pas (et ne se présente pas) comme un fonds de placement, comme un fonds de capital-investissement, un fonds de capital-risque, un fonds de prise de contrôle par emprunt ou un instrument de placement dont l'objectif est d'acquérir ou de financer des sociétés et de détenir par la suite une participation dans ces sociétés à titre d'immobilisations à des fins de placement.

**Partie XIX Entreprise non financière en démarrage faisant l'objet d'une exception**33  J'atteste que l'entité décrite à la partie I :

- a été établie le (ou, dans le cas d'un nouveau secteur d'activité, la date de la résolution du conseil approuvant le nouveau secteur d'activité) \_\_\_\_\_ (la date doit être située moins de 24 mois avant la date du paiement) ;
- n'est pas encore exploitée à titre d'entreprise et n'a aucun historique d'activité ni ne fait des investissements dans des éléments d'actif
- dans le but d'exercer des activités autres que celles d'une institution financière ou d'EENF passive ;
- investit des capitaux dans des actifs en vue d'exploiter une entreprise autre qu'une institution financière ; **et**
- ne fonctionne pas (et ne se présente pas) comme un fonds de placement, soit un fonds de capital-investissement, un fonds de capital-risque, un fonds de prise de contrôle par emprunt ou un instrument de placement dont l'objectif est d'acquérir ou de financer des sociétés et de détenir par la suite une participation dans ces sociétés à titre d'immobilisations à des fins de placement.

**Partie XX Entité non financière faisant l'objet d'une exception en cours de liquidation ou en faillite**34  J'atteste que l'entité décrite à la partie I :

- a déposé un plan de liquidation, un plan d'arrangement ou a fait faillite le \_\_\_\_\_ ;
- n'a pas exercé les activités d'une institution financière ou d'une EENF passive au cours des cinq dernières années ;
- est en cours de liquidation ou émerge d'une restructuration ou d'une faillite dans l'intention de poursuivre ou de reprendre ses activités à titre d'entité non financière ; **et**
- a fourni ou fournira des documents, comme un dépôt de bilan ou un autre document public, appuyant son affirmation, si elle demeure en faillite ou en liquidation pendant plus de 3 ans.

---

**Partie XXI Organisation visée par l'article 501(c)**

---

- 35  J'atteste que l'entité décrite à la partie I est une organisation visée par le paragraphe 501(c) qui :
- a reçu une lettre de détermination de la part de l'IRS qui est actuellement en vigueur et qui conclut qu'elle est une organisation visée par l'article 501(c) datée du \_\_\_\_\_ ; **ou**
  - a fourni une copie d'un avis d'un avocat américain attestant que le bénéficiaire est une organisation visée par le paragraphe 501(c) (sans tenir compte du fait que le bénéficiaire soit ou non une fondation privée étrangère).

---

**Partie XXII Organisme sans but lucratif**

---

- 36  J'atteste que l'entité décrite à la partie I est un organisme sans but lucratif qui remplit les exigences suivantes :
- L'entité est établie et maintenue dans son pays de résidence exclusivement à des fins religieuses, de bienfaisance, scientifiques, artistiques, culturelles ou pédagogiques ;
  - L'entité est exonérée d'impôt sur le revenu dans son pays de résidence ;
  - L'entité ne compte aucun actionnaire ou membre ayant un intérêt propriétaire ou bénéficiaire dans ses revenus ou ses actifs ;
  - Les lois applicables du pays de résidence de l'entité ou les documents d'établissement de l'entité ne permettent pas qu'un revenu ou un élément d'actif de l'entité soit distribué à une personne privée ou à une entité qui n'est pas un organisme de bienfaisance, ou appliqué au profit d'une telle personne ou d'une telle entité, sauf dans le cadre de l'exercice des activités de bienfaisance de l'entité ou à titre de paiement d'une rémunération raisonnable en contrepartie de services fournis ou à titre de paiement correspondant à la juste valeur marchande des biens que l'entité a achetés ; **et**
  - Les lois applicables du pays de résidence de l'entité ou les documents d'établissement de l'entité exigent qu'au moment de la liquidation ou de la dissolution de l'entité, la totalité de son actif soit distribuée à une entité qui est un gouvernement étranger, une partie intégrante d'un gouvernement étranger, une entité contrôlée par un gouvernement étranger ou une autre organisation décrite dans la présente partie, ou qu'il échoie au gouvernement du pays de résidence de l'entité ou à une subdivision politique de celui-ci.

---

**Partie XXIII EENF ouverte ou EENF affiliée d'une société ouverte**

---

Cocher la case 37a ou 37b, selon le cas.

- 37a  J'atteste que :
- l'entité décrite à la partie I est une société par actions étrangère qui n'est pas une institution financière ; **et**
  - les actions de cette société par actions sont régulièrement négociées sur un ou plusieurs marchés boursiers établis, y compris (indiquer un marché boursier sur lequel les actions sont régulièrement négociées).
- b  J'atteste que :
- l'entité décrite à la partie I est une société par actions étrangère qui n'est pas une institution financière ;
  - l'entité décrite à la partie I est un membre du même groupe étendu comme entité dont les actions sont régulièrement négociées sur un marché boursier établi ;
  - le nom de l'entité, dont les actions sont régulièrement négociées sur un marché boursier établi, est \_\_\_\_\_ ; **et**
  - le nom du marché boursier sur lequel les actions sont régulièrement négociées est \_\_\_\_\_ .

---

**Partie XXIV EENF territoriale faisant l'objet d'une exception**

---

- 38  J'atteste que :
- l'entité décrite à la partie I est une entité qui a été établie dans une possession des États-Unis ;
  - l'entité décrite à la partie I :
    - (i) n'accepte pas les dépôts dans le cours normal de ses affaires bancaires ou similaires ;
    - (ii) ne détient pas, dans une grande mesure par rapport à ses autres activités, des avoirs financiers pour le compte d'autres personnes ;
    - (iii) n'est pas une compagnie d'assurance (ou la société de portefeuille d'une compagnie d'assurance) qui effectue des paiements à l'égard d'un compte financier ou qui a l'obligation de le faire ; **et**
  - tous les propriétaires de l'entité décrite à la partie I sont des résidents de bonne foi de la possession où l'EENF a été établie ou constituée.

---

**Partie XXV EENF active**

---

- 39  J'atteste que :
- l'entité décrite à la partie I est une entité étrangère qui n'est pas une institution financière ;
  - moins de 50 % du revenu brut de cette entité au cours de l'année civile précédente est composé de revenus passifs ; **et**
  - moins de 50 % de l'actif détenu par cette entité est composé d'actifs produisant des revenus passifs ou détenu aux fins de la production de tels revenus (calculé comme la moyenne pondérée des pourcentages d'actifs passifs mesurés trimestriellement) (voir la définition de revenu passif dans les instructions).





**Partie XXX Attestations**

Sous peine de parjure, je déclare avoir examiné les renseignements contenus dans ce formulaire et, pour autant que je sache, je déclare qu'ils sont véridiques, exacts et complets. J'atteste également ce qui suit sous peine de parjure :

- l'entité indiquée à la ligne 1 du présent formulaire est le propriétaire bénéficiaire de tout le revenu ou produit auquel se rapporte le présent formulaire, utilise le présent formulaire pour attester son statut aux fins du chapitre 4 ou est un commerçant soumettant le présent formulaire aux fins de l'article 6050W ou de l'article 5050Y ;
- l'entité décrite à la ligne 1 du présent formulaire n'est pas une personne des États-Unis ;
- Cette formule concerne : a) des revenus qui ne sont pas effectivement liés à l'exploitation d'une entreprise aux États-Unis ; b) des revenus qui sont effectivement liés à l'exploitation d'une entreprise aux États-Unis, mais qui ne sont pas assujettis à l'impôt aux termes d'une convention fiscale ; c) la part de l'associé des revenus imposables effectivement liés à une société de personnes ; ou d) le montant réalisé par l'associé sur le transfert d'une participation dans une société de personnes et assujetti à une retenue en vertu de l'alinéa 1446(f) ; **et**
- aux fins d'opérations de courtage ou de troc, le propriétaire bénéficiaire est une personne étrangère exonérée d'impôts, au sens donné à cette expression dans les instructions.

De plus, j'autorise la remise de ce formulaire à tout agent payeur fiscal qui contrôle, reçoit ou garde les revenus dont l'entité à la ligne 1 est le propriétaire bénéficiaire ou tout agent payeur fiscal qui peut effectuer des décaissements ou des paiements à même les revenus dont l'entité à la ligne 1 est le propriétaire bénéficiaire.

**Je conviens de soumettre un nouveau formulaire dans les 30 jours si l'une ou l'autre des attestations données dans ce formulaire devient incorrecte.**

**L'Internal Revenue Service n'exige votre consentement pour aucune des dispositions de ce document, sauf en ce qui a trait aux attestations requises pour établir votre statut de personne non américaine, établir votre statut en vertu du chapitre 4 (au besoin) et, s'il y a lieu, obtenir un taux de retenue réduit.**

J'atteste être autorisé à signer pour l'entité décrite à la ligne 1 du présent formulaire.

**Signer ici**



\_\_\_\_\_  
Signature du particulier autorisé à signer pour le compte du propriétaire bénéficiaire

\_\_\_\_\_  
Date (MM-JJ-AAAA)

**Nom en caractères d'imprimerie**



\_\_\_\_\_